

Mémoire

Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord APBCN

La Côte-Nord a un immense territoire et plusieurs ressources peuvent être mises en valeur. Nous le savons tous, la Côte-Nord a besoin de diversifier son économie dans des secteurs choisis par les gens du milieu avec la collaboration des intervenants régionaux. Nous discuterons ici de l'industrie du bleuet, ce nouveau créneau de développement très prometteur et durable qui va permettre de retenir en région les gens de la côte. Nous allons vous démontrer et vous faire partager les possibilités de cette industrie.

Le ministère de l'Agriculture a clairement démontré l'immense potentiel du bleuet sur la Côte-Nord qui est évalué à environ **50,000 hectares**. Ce potentiel bleuet a été répertorié et cartographié par le MAPAQ et approuvé par tous. Ces territoires sont situés près du littoral, le long de la route 138, d'est en ouest.

La cueillette de bleuets entre 1993 et 1999 a plus que triplé dans les bleuetières de la Côte-Nord et quadruplé pour la récolte en forêt. Les Nord-Côtier ont conscience du potentiels des petits fruits et en 1999-2004 lors de la planification stratégique du CRD, le milieu a d'ailleurs priorisé le développement de cette industrie. Ceci mena a une entente spécifique, afin d'augmenter les superficies aménagées pour la production de petits fruits.

Un comité interministériel a déposé un rapport préliminaire sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet en mars 2002. L'Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord (APBCN), après en avoir pris connaissance déposait, peu de temps après, un mémoire (**annexe: A**) au bureau du MRN Québec, pour exprimer son désaccord sur plusieurs points de ce rapport. L'APBCN recommandait de ne pas appliquer ce rapport intégralement, car la Côte-Nord serait grandement pénalisée par rapport à d'autres régions du Québec. Plusieurs organismes nous ont appuyés dans nos revendications et ont eux

aussi soulevé plusieurs interrogations face à ce rapport : la fédération de l'UPA Rive-Nord, UPA Côte-Nord et le CRD Côte-Nord (**annexe: B**).

Lors de l'adoption de ce rapport par le décret 93-2004, le 4 février 2004 aucune des recommandations faites par l'APBCN n'a été prise en considération (**annexe: C**). Il faut spécifier que durant toute la durée de ces pourparlers échelonnés sur plusieurs années, l'industrie du bleuet Nord-Côtier a été totalement immobilisé. Aucun producteur ou promoteur n'a pu acquérir ou louer de nouveaux terrains sur les terres publiques durant cette période.

Tout le territoire de la Côte-Nord est sous convention d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) octroyé aux industriels de la forêt, du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Baie d'Hudson. Les abords des villages et des villes sont eux aussi sous convention d'aménagement forestier (CAF). Comment développer un sentiment d'appartenance à une région quand les gens n'ont pas la possibilité d'avoir accès à leur propre territoire ?

L'Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord (APBCN) réitère ses préoccupations, en voici la liste.

❖ Notre première préoccupation : *l'accès aux territoires*

Plusieurs producteurs sont en attente depuis quelques années et ils espèrent obtenir leur terrain pour enfin produire. Un geste favorable du ministère des Ressources naturelles est attendu avec impatience, car il aiderait grandement le développement régional.

Il faudrait laisser davantage de latitude en fixant le seuil d'une unité viable de production à 400 hectares. La Côte-Nord possède peu de producteurs avec un territoire immense ayant un potentiel de 50,000 hectares. Afin de compenser ce manque, il faut permettre aux producteurs actuels d'accroître leurs superficies de production et développer de nouvelles bleuetières.

Si nous voulons transformer localement nous devons favoriser l'accès aux territoires par des mesures incitatives afin d'augmenter le volume de petits fruits produit en région.

❖ Deuxième préoccupation : *Une tarification juste et équitable des baux pour La culture du bleuet*

Le modèle actuel de tarification imposant un loyer 8% de la valeur marchande pour la location des terres publiques pour la production de bleuets n'est pas réaliste sur la Côte-Nord. On ne peut nous comparer à la région du Saguenay lac Saint-Jean qui développe cette production depuis environ 50 ans et qui a eu toute l'aide voulu (revenus de coupe de bois remis aux producteurs, tarification de location très basse) lui permettant un développement rapide de son industrie. La Côte-Nord, qui en est à ses débuts, a besoin de ses mêmes avantages et non de se faire imposer des tarifs à la hauteur d'une industrie totalement développée.

Cette nouvelle tarification nuit à la venue de nouveaux promoteurs en réduisant considérablement leurs marges de profit et en rendant le secteur moins attrayant pour de futurs investisseurs. Cette nouvelle tarification va ralentir énormément le développement régional.

Il ne faut pas oublier que nous avons subi une augmentation du prix des baux de location des terres publiques pour la production de bleuet de l'ordre de **1000%**. Par exemple : pour une location de 400 hectares à 500 .00\$ en 2003 les mêmes terrains aujourd'hui sont évalués à 5000.00\$
Comment justifier une telle hausse de prix ?

Établir une valeur marchande d'un terrain nécessite qu'il soit au moins vendu et racheté plusieurs fois pour atteindre une valeur x . Donc après plusieurs transactions la valeur du terrain augmente ou baisse selon le cas. Cependant, comment en sommes nous arrivé à une telle augmentation en sachant qu'aucune bleuetière n'a fait l'objet de vente dans la région. Cette nouvelle industrie a besoin d'une souplesse dans la tarification ,car les rendements d'une bleuetière à ses débuts demandent beaucoup d'investissements de départ. Les volumes des premières années de récolte sont toujours faibles à cause du manque de densité des plants. Il est donc recommandé d'établir une tarification adaptée à la difficulté des premières années de production. Ceci permettrait aux producteurs d'investir plus sur ses cultures au début amenant une rentabilité à plus court terme.

❖ Troisième préoccupation : *Transfert des territoires intra municipaux
Aux MRC*

Tous les secteurs bleuets cartographiés par le MAPAQ devraient être priorités et redonnés aux MRC sans contrainte au moment de la signature des conventions avec le MRN. Lors du transfert du territoire, les MRC devrait être libres de gérer leur territoire sans contraintes et permettre la venue de nouveaux promoteurs désirant se lancer dans cette nouvelle industrie. Pour encourager ce développement les promoteurs et producteurs devraient avoir droit aux revenus de coupes, à une aide à l'aménagement et à des loyers abordables.

❖ Quatrième préoccupation : *Contrôler l'énorme potentiel bleuets en milieu
Forestier sur la Côte-Nord*

Le bleuets forestier Nord-Côtier (**biologique**) est prisé pour sa qualité et ses valeurs uniques. Le bleuets cueilli en forêt est considérable sur la Côte-Nord. **Trois millions** de livres ont été transigées en 2003. En contrôlant la récolte en forêt il serait possible d'augmenter les volumes disponibles pour la transformation en région et ainsi en faire bénéficier les cueilleurs et les transformateurs d'ici.

❖ Cinquième préoccupations : *Les cartes de potentiels bleuets cartographiées
Par le MAPAQ*

Les territoires cartographiés à potentiels bleuets du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation du Québec devront faire l'objet d'une protection. Il faudrait interdire tout genre de scarifiage et proscrire tout effort de reboisement dans les secteurs à potentiel bleuets afin de protéger cette ressource régionale, car un reboisement aurait pour effet de geler ce dit secteur pour les 70 ans à venir (**annexe: D**).

❖ Sixième préoccupations : *L'Association des producteurs de bleuets de la
Côte-Nord doit être reconnu comme porte-parole
Officiel de l'industrie du bleuets Nord-Côtier.*

APBCN doit être l'organisme reconnu comme porte-parole officiel de l'industrie du bleuet Nord-Côtier, car notre association regroupe l'ensemble des producteurs de la région.

La volonté exprimée par l'ensemble des intervenants régionaux d'encourager le développement de la production de petits fruits n'est plus à faire.

- Ex : Une entente spécifique de 1,2 million grâce à l'intervention du MAPAQ, Ministère des régions, CRD Côte-Nord, UPA Côte-Nord a pour principal objectif d'augmenter les superficies aménagées pour la production de petits fruits sur la Côte. Les sommes de cette entente avaient été distribuées à 75% après seulement trois mois. Ceci démontre sans aucun doute l'engouement pour le développement des petits fruits dans notre région.
- Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) a identifié comme créneaux d'excellence pour la région: La phytogénétique, la production de pommes de terre et de petits fruits nordiques. La Côte-Nord possède l'expertise grâce au Centre de recherche les Buissons.

En conclusion

La Côte-Nord comporte un riche potentiel pour le développement du bleuet et autres petits fruits. Il serait primordial de préserver les sites propices à leur culture et ainsi les mettre en valeur. Plusieurs producteurs et promoteurs attendent depuis plusieurs années que les terrains qu'ils veulent soient disponibles.

Les petits fruits sur la Côte-Nord apportent à l'économie régionale un nouveau créneau de diversification, et ce grâce à notre immense territoire et son climat particulier. Un amalgame d'espèces pousse en quantité dans notre région: bleuets, graine rouge, chicouté, canneberge, fraise, framboise, amélanchier, etc. Les petits fruits rallient tous les villages et villes le long de la côte d'est en ouest. Voici une caractéristique particulière et distincte

donnant un atout majeur à notre région. Donnons aux petits fruits la place qui lui revient en le commercialisant sous l'emblème **Côte-Nord**.

Sur le plan économique l'exploitation du bleuets et des autres petits fruits aura comme impact d'ouvrir de nouveaux marchés et d'implanter la transformation et la commercialisation. Ce mouvement engendrera de nouveaux emplois au fur et à mesure que l'industrie augmentera son volume. Déjà des PME s'affaire à développer des projets dans ce sens. Des études réalisées par le MAPAQ ont estimé à environ **42,5 millions** de dollars les retombés économiques annuelle que pourraient apporter cette industrie pour la région.

Encourager le développement de l'industrie du bleuets et autres petits fruits dans la région aura pour effet de diversifier l'économie et de dynamiser une nouvelle industrie. La Côte-Nord a bien besoin de diversifier son économie qui est presque uniquement basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles.

Des études ont démontré hors de tout doute que la production de bleuets était de loin plus rentable que l'exploitation de la forêt (**annexe: E**). Et pourtant, pour développer cette industrie nous n'avons besoin que d'une infime partie du territoire forestier de la région.

Un juste partage du territoire s'impose.

Agriculturement vôtre

Denis Picard
Président
Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord
3370 route 138 ouest
Sept-îles, Québec, G4R 4K1

16 mai 2004